



## Résolution du conseil communal du 21 juin 2022

Le Conseil,

- Désigne Mme Angeli en qualité de représentante à l'AG et membre du CA de l'asbl Institut Decroly
- Approuve le protocole d'accord entre le Parquet fédéral et la commune de Forest
- Prend acte de la décision du collège pour :
  - l'achat d'un câble pour la tenue des séances du conseil communal
  - le rapport financier de l'AISF et le rapport du réviseur d'entreprises Groupe Audit Belgium sur les comptes de l'AISF
- Charge l'administration fiscale de la Région de Bruxelles-Capitale de l'établissement, de l'enrôlement, de la perception et du recouvrement des centimes additionnels à la taxe régionale sur les établissements touristiques
- Emet un avis quant à 1 compte et 1 budget de la Communauté israélite libérale BETH HILLEL
- Emet un avis quant à 6 comptes de fabriques d'église
- Autorise la disposition de 6 douzièmes provisoires pour les mois de juillet à décembre 2022
- Prend connaissance des décisions du collège pour :
  - La fourniture de matériel éducatif, jouets 1er âge et jeux divers
  - La déconstruction et l'évacuation d'éléments amiante à l'école Arc-en-ciel et école 12
- Approuve la fiche projet pour la rénovation des systèmes HVAC du bâtiment sis rue de la Station, 17-19 à 1190 Forest
- Modifie un article du règlement des congés applicable aux agents statutaires et agents en stage
- Modifie un article du règlement des congés applicable aux agents contractuels
- Modifie un chapitre du règlement des congés du personnel statutaire et en stage
- Modifie un article du statut pécuniaire de l'administration communale
- Modifie un article du statut administratif de l'administration communale
- Déclare l'emploi de Receveur Communal vacant
- Approuve les conditions et de la procédure de passation pour le réaménagement de deux aires de jeux : Bempt et Toots Thielemans
- Approuve la convention de partenariat entre l'école Kaléidoscope et le promoteur Une maison en plus
- Approuve la convention de partenariat entre l'école Kaléidoscope et l'ASBL Besace
- Désigne une représentante et une suppléante à la représentante du Pouvoir Organisateur de la Commune de Forest au sein du Pôle territorial inclusif
- Approuve l'accord des Bourgmestres pour l'organisation de la « journée sans voiture » 2022
- Approuve 2 motions
- Entend 4 interpellations et 11 questions orales de conseillers communaux
- Autoriser le collège à accepter la proposition du 23 mars 2022 de l'avocat de Forest dans l'affaire
- Met 3 enseignants en disponibilité
- Octroie 2 pensions